

# **MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 28 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, et le vingt-huit mai à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

**Présents:** AMAR E - CHAPUIS MC - MARTIN S - MOMBEL C - PASDELOUP S - MOREAU A - CHARLOT M

**Procurations :** GIRARD D – MIGNOT P

**Secrétaire de séance :** CHAPUIS MC

### **CONVENTION RELATIVE AU REGLEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES DUES AUX AGENTS DU SIVOS DE VAL DE SEINE- MONTANTS DES IJ – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir une convention relative au règlement des indemnités journalières dues aux agents du SIVOS de Val de Seine avec les communes d' Aisey sur seine – Bellenod sur Seine – Brémur et Vaurois – Busseaut – Chemin d'Aisey – Magny Lambert – Nod sur Seine – Origny sur Seine – Semond (communes membres du SIVOS de Val de Seine).

Il est convenu que la commune de Saint Marc sur Seine :

- Prendra en charge mensuellement les règlements des indemnités journalières dues aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'à la fin de leurs indemnisations à savoir Me BUCQUOY Hélène 6.45€/ jour et Me CLEMENT LEBLANC Martine 3.23€/jour
- Refactorera semestriellement aux 9 autres communes au prorata du nombre d'habitants selon l'INSEE au 01/01/2014

Les frais de secrétariat seront entièrement supportés par la commune de Saint Marc sur Seine. Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

### **PROJET VERGER CONSERVATOIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaitant répondre à l'appel à projets « des vergers conservatoires » et bénéficier de l'aide du conseil régional. Ce projet prévoit d'aménager l'ensemble du terrain qui se trouve autour des aménagements sportifs pour un montant de 9234.61€TTC

#### L'entrée du terrain de sports

Aménagement d'une Haie Fleurie d'Ornement avec présentation du verger conservatoire.

#### L'espace proche du terrain de tennis

Aménagement d'une haie de Charmilles de 50 mètres le long du terrain de tennis menant vers un petit espace Verger de trois fruitiers

#### L' espace « allée du verger »

Aménagement de 3 haies de 10 mètres chacune (Groseilliers, cassissiers, Muriers) et d'une haie de quatre arbres en espalier.

#### L'espace « Verger »

- Nettoyage et reconstitution d'une haie naturelle le long de la Seine
- Plantation de 28 arbres (plein vent) et de 11 (demi-tiges) avec possibilité de nouveaux plants pour les greffons.
- Les arbres seront espacés de 8 m.

#### **Le plan de financement est le suivant**

Autofinancement: 20 % Soit 1846.61€

Conseil régional: 80 % Soit 7388.00 €

La Collectivité n'est pas assujettie à la TVA.

Le conseil Municipal décide d'engager le projet sous condition d'obtention de la subvention de 80%.

**JARDIN DU SOUVENIR**

Le conseil municipal est informé qu'un espace « jardin du souvenir » a été délimité au cimetière.

Le Maire,  
Vincent CHAUVOT